

Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire

n°28- 2021

L'an deux mil VINGT et UN, le NEUF du mois de MARS, le Conseil Communautaire du Massif du Sancy dûment convoqué, s'est réuni à Chambon sur Lac, sous la Présidence de Monsieur GAY Lionel

~~~~~

### ÉTAIENT PRESENTS :

|                          |                                                      |
|--------------------------|------------------------------------------------------|
| Besse                    | Mesdames DECHAMBRE Brigitte, TARTIERE Catherine      |
| Chambon/Lac              | Messieurs GAY Lionel, MARLET Pierre, PERRON Jacques  |
| Chastreix                | Monsieur LABASSE Emmanuel                            |
| Compains                 | Monsieur BABUT Michel                                |
| Egliseneuve d'Entraigues | Monsieur VALETTE Henri                               |
| Espinhal                 | /                                                    |
| La Bourboule             | Monsieur CHANIER Jean-Luc                            |
| La Godivelle             | Mesdames EYRAGNE Violette, DEVELAY-MICHELIN Brigitte |
| Le Mont-Dore             | Messieurs BATTUT Romain, DANJOUX Hugues              |
| Le Vernet Ste Marguerite | Madame MANSANA Jocelyne                              |
| Montgreleix              | Mesdames SAVOLDELLI Florence, MABRU Michelle         |
| Murat le Quaire          | Monsieur DUBOURG Sébastien,                          |
| Murol                    | Monsieur DABERT Laurent                              |
| Picherande               | Monsieur MAGE Jean                                   |
| Saint Diery              | Monsieur CASSIER Jean-François                       |
| St Genes Champespe       | Messieurs GOUTTEBEL Sébastien, DUMONTEL Roger        |
| Saint Nectaire           | Monsieur ECHAVIDRE Frédéric                          |
| St Pierre Colamine       | Monsieur CHASSARD Frédéric                           |
| St Victor la Rivière     | Monsieur PERRON Roland                               |
| Valbeix                  | Madame LEFEUVRE Marion, Monsieur BELLONTE Alphonse   |
|                          | Monsieur CLECH Michel                                |
|                          | Monsieur GORY François                               |
|                          | Madame LANCELLE Elsa                                 |

~~~~~

Secrétaire de séance : Monsieur LABASSE Emmanuel

Nombre de Conseillers : En exercice : 35 - Présents : 30 - Votants : 32

Pouvoirs : Mme MONESTIER Séverine à Mr GAY Lionel, Mr AURIACOMBE Stéphane à DUBOURG Sébastien

Absents/Excusés : Monsieur EYRAGNE Jean-Marc

Délégués suppléants assistant au conseil : Madame PANCRACIO Amélie, Messieurs VALLON Philippe, BOISSARD Michel

Le quorum étant atteint, le conseil peut délibérer.

~~~~~

### **OBJET : Compte de Gestion 2020 - Budget Annexe Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI)**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Le Conseil Communautaire,

Après s'être fait présenter le Budget Annexe Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le RECEVEUR accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le COMPTE ADMINISTRATIF 2020,

Après s'être assuré que le RECEVEUR a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> JANVIER 2020 au 31 DECEMBRE 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

DECLARE que le COMPTE DE GESTION pour le Budget Annexe Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) dressé, pour l'exercice 2020 par le RECEVEUR, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part, et ce par un vote à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré,  
Les Jour, Mois, An que sus dit  
Au registre sont les signatures  
Pour copie conforme  
Le Président,  
Lionel GAY

